

### CONDITIONS D'ADMISSION.

L'année scolaire est de dix mois environ.

Pension et enseignement.....	par mois	\$9.00
Lit et sa garniture.....	“ “	1.00
Blanchissage .....	“ “	1.00
Piano (leçons de).....	“ “	2.00
Violon “ “ .....	“ “	2.00
Abonnement de la bibliothèque.....	pour l'année	1.00
Abonnement au médecin (obligatoire) “ “	“ “	2.00
Télégraphie.....	“ “	5.00

- 1.—Les frais d'infirmier, les livres et objets classiques sont à la charge des parents.
- 2.—Les paiements se font par trimestre, d'avance. Tout mois commencé est dû en entier.
- 3.—Les abonnements au médecin et à la bibliothèque sont payables dès le premier mois, sans réduction.
- 4.—On ne fait pas de réduction pour absence moindre d'un mois, et pour cause de maladie seulement.
- 5.—On ne fait pas de réduction pour le mois de juin.
- 6.—A partir du 15 mai, on ne fait plus crédit.
- 7.—Les élèves venant des autres maisons d'éducation ne seront reçus qu'en présentant de bons certificats.
- 8.—Des religieuses donnent leur attention au soin et à la propreté des jeunes enfants, aussi bien qu'au linge des élèves en général.
- 9.—Les lettres et envois adressés aux élèves ou expédiés par eux sont visités par le supérieur ou son délégué.

P. G. LÉONARD, Ptre, C.S.C.,

Supérieur.